G & S

Lettre d'information de Gouvernance & Structures Septembre 2010

Dans le cadre de l'examen des deux propositions de Loi comportant l'introduction de quotas pour les femmes administrateurs et la réduction du nombre de mandats pour les administrateurs, le 13 septembre, la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat a organisé une audition publique sous forme d'une table ronde.

En introduction, Guy Le Péchon Associé / Gérant de G &S a présenté les résultats principaux de l'étude statistique menée sur les trois dernières années par G & S pour 500 sociétés françaises cotées sur Euronext Paris.

Il faut d'abord malheureusement constater que la situation est à améliorer très profondément si l'on veut se rapprocher de la parité:

- A l'exception des Présidentes de Conseil de Surveillance (12 %), il y a très peu de Présidentes (moins de 5 % du total des Présidents),
- La moitié (près de 200) des entreprises « Mid et small cap » n'ont aucune femme dans leur conseil,
- En dehors des sociétés faisant partie du CAC 40 où une forte progression a été constatée de 2008 à 2009, (10 à 16 %), le % de femmes administrateurs par rapport au nombre total des administrateurs stagne de 9 à 12 % selon les autres compartiments de la côte.

L'étude explicite diverses autres indications statistiques intéressant le thème de la parité:

- Les liens familiaux des femmes ont un poids à prendre en considération dans toutes les compartiments de la côte et particulièrement les « Mid and small cap » où une femme sur deux a un lien familial avec la société,
- Les femmes administrateurs ayant plusieurs mandats d'administrateurs sont vraiment rares 23 sur 419,
- Le nombre moyen des administrateurs décroît nettement avec la taille des entreprises (14 pour le CAC 40 à 6 pour les « Small caps »)

Pour ces 500 entreprises, l'étude fournit des ordres de grandeurs du nombre de femmes qui seraient à nommer au fil des phases de la proposition de Loi après sa promulgation (6 mois dans le cas de renouvellement d'administrateur: une femme par Conseil, 3 ans: 20 % et 6 ans: 40 %). Au total sur 6 ans: environ 1 100 femmes. Comme certaines pourront bien sûr occuper plusieurs postes, le nombre sera diminué d'autant.

Après cette introduction

Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État chargée du commerce extérieur, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Mme Marie-Ange Debon, Présidente de la Commission « droit de l'entreprise » du MEDEF, ont donné leurs points de vue respectifs sur les quatre questions :

- Quel périmètre d'application de la loi ?
- Quelles sont les sanctions en cas de composition irrégulière ?
- Faut-il limiter le cumul des mandats dans les instances dirigeantes des
- entreprises ?
- Quelles modalités d'évaluation de la loi ?

Question par question, les débats se sont engagés avec la quinzaine de femmes participant à l'audition.

Sur le dernier thème, Guy Le Péchon a pu remettre à la Délégation un court texte précisant son point de vue, à savoir:

L'objectif profond de la féminisation est que l'activité des conseils conduise les sociétés à devenir les plus performantes possible dans le monde en mouvement vers la mondialisation. Performance au sens très large du terme et ne pouvant être atteinte que si toutes les parties prenantes en bénéficient: actionnaires, dirigeants, cadres, salariés hommes et femmes, clients, fournisseurs, État...

L'intuition de l'homme/femme de la rue, l'avis de nombreux experts, et les premières études sur l'atteinte de cet objectif font penser que les sociétés dont la composition des Conseils sera proche de la parité, réussiront mieux pour atteindre cet objectif profond. Pour vérifier cette hypothèse sur un nombre d'entreprises françaises représentatif de tailles diverses et dans des domaines variés, il est indispensable qu'un nombre très significatif de conseils se rapprochent de la situation de la parité avec des femmes administrateurs qualifiées.

Pour inciter un nombre suffisant de conseils à atteindre cette situation, une Loi, mais à caractère transitoire et comportant une évaluation régulière des performances ci-dessus explicitées est malheureusement aujourd'hui un passage obligé en France.

Pour toute information complémentaire sur l'étude, l'audition/table ronde et les activités de G & S n'hésitez pas à adresser un courriel à G & S (info@g-et-s.com) pour convenir d'un rendez-vous physique ou téléphonique.